

# La séance communautaire en bref

► **« Accueil vélo ».** Le dispositif d'attribution d'une aide de 160 € de Saint-Louis agglomération pour la labélisation « Accueil vélo » a été reconduit pour 2024. Cette aide s'adresse aux hébergeurs, aux restaurateurs et aux sites touristiques de son territoire qui en font la demande. Pour financer cette opération, une somme de 3 100 €, correspondant au budget annuel, a été intégrée au budget prévisionnel. Après seulement une année d'existence, cinq professionnels du tourisme ont rejoint les quatre établissements déjà labélisés avant la mise en œuvre du dispositif. Et sept autres sont en cours de labélisation.

► **Convention.** L'intercommunalité décide, dans le cadre d'une convention financière annuelle avec la Chambre d'agriculture d'Alsace, de verser à cette dernière 20 000 €. Cette convention prévoit un plan



**La future Maison de la nature de la Petite Camargue alsacienne, nouvelle porte d'entrée de la réserve naturelle, naîtra sur cette parcelle à l'entrée de Saint-Louis/Neuweg. Parcelle vendue par la Ville à Saint-Louis agglomération pour 87 000 €, dont s'acquitte... la Petite Camargue.**

Photo Jean-Christophe Meyer

d'actions, portant sur le développement de filières agricoles locales favorables à la protection de la ressource en eau, un forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs, la mise en place d'une journée fermes ouver-

tes ou encore une politique d'aménagement du territoire.

► **Taxe.** Le conseil communautaire approuve la légère augmentation de la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et la

prévention des inondations) pour 2024, applicable sur l'ensemble du territoire. Soit, dans le détail, 180 929 € pour le syndicat mixte du Sundgau oriental (172 440 € en 2023) et 1 971 € pour le syndicat mixte de l'Ill (1 878 € en 2023).

► **Terrains.** Comme cela a été évoqué au conseil municipal de Saint-Louis le 8 février, l'agglomération acquiert des terrains rue de Strasbourg, pour permettre la création d'un Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (Cine) à la Petite Camargue alsacienne. La Ville de Saint-Louis a proposé la vente des parcelles à SLA au prix de 87 000 €, prenant par ailleurs en charge une large part de leur valeur estimée (587 000 €). Une « opération blanche » pour l'agglomération, puisque la Petite Camargue s'acquitte des 87 000 €, indique Jean-Marc Deichtmann.